Accusé de réception en préfecture 028-262800956-20220328-DG-2022-21-Al Date de télétransmission : 22/12/2022 Date de réception préfecture : 22/12/2022

## Département D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT DREUX

**DE LA CAISSE DES ECOLES** 

Caisse des Ecoles **VERNOUILLET** 



L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le VINGT-HUIT MARS 2022 à 16H00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO, Président de la Caisse des Ecoles.

REPUBLIQUE FRANÇAISE **EXTRAIT DU REGISTRE** 

**DES DELIBERATIONS** DU

**CONSEIL D'ADMINISTRATION** 

Présents: Damien Stépho, Karine Bénabi, Nicole Montigny, Josiane Emond Excusés: Patrick Chevalier, Sylvie Ledoux, Olivier Cassonnet, Youssef Lamrini Assistaient également : Jean-Michel Bouchet, Sandrine Harreau, Déborah Geny

Mme Benabi a été élue secrétaire

## **BUDGET:** CAISSE DES ECOLES

## **OBJET:**

Convention entre la Ville de Vernouillet, la ville de Dreux, le CCAS de la Ville de Dreux et la Caisse des Écoles de la ville de Dreux pour la fourniture de repas au restaurant municipal

Suite au transfert de compétence de la restauration scolaire de la Caisse des Écoles à la ville de Vernouillet, certaines conventions doivent être mise à jour.

Par conséquent, il convient de contractualiser avec la ville de Dreux, le CCAS de la ville de Dreux et la Caisse des Écoles de la ville de Dreux pour la fourniture des repas au restaurant administratif.

convention précise les modalités d'accueils, d'inscriptions. fonctionnement et de facturation des repas pris par les agents au restaurant administratif.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Date de la convocation du Conseil d'Administration 21/03/2022

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Président, Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser M. le Président à signer les conventions entre la Ville et le CCAS de la Ville pour la fourniture de repas au restaurant municipal.

ET ONT SIGNE les membres présents Pour copie certifiée conforme

DG-2022-21

Acte certifié exécutoire après transmission aux services préfectoraux Publication ou affichage le notification le

22/12/2022

Le Président de la Caisse des Ecoles CE des FCO

Damien Stépho